



Grille de prix de l'offre de fourniture de gaz naturel « Offre à Prix Fixe – 1 an »

Offre gaz réservée aux professionnels

Prix applicables pour toute souscription entre le **01/06/2025** et le **30/06/2025** ainsi que pour tout contrat reconduit dont les nouveaux prix ont été communiqués par courrier entre ces mêmes dates.
Les évolutions des coûts d'acheminement sont répercutées aux prix ci-dessous comme prévu aux conditions particulières de vente.

Offre à Prix Fixe 1 an		Consommation < 4 000 kWh/an		Consommation de 4 000 à 5 999 kWh/an		Consommation de 6 000 à 9 999 kWh/an		Consommation de 10 000 à 14 999 kWh/an		Consommation de 15 000 à 19 999 kWh/an		Consommation de 20 000 à 24 999 kWh/an		Consommation de 25 000 à 29 999 kWh/an		Consommation de 30 000 à 50 000 kWh/an	
GRD	Prix	Abonnement (€ HTT/ mois)	Prix du kWh (€ HTT/ kWh)	Abonnement (€ HTT/ mois)	Prix du kWh (€ HTT/ kWh)	Abonnement (€ HTT/ mois)	Prix du kWh (€ HTT/ kWh)	Abonnement (€ HTT/ mois)	Prix du kWh (€ HTT/ kWh)	Abonnement (€ HTT/ mois)	Prix du kWh (€ HTT/ kWh)	Abonnement (€ HTT/ mois)	Prix du kWh (€ HTT/ kWh)	Abonnement (€ HTT/ mois)	Prix du kWh (€ HTT/ kWh)	Abonnement (€ HTT/ mois)	Prix du kWh (€ HTT/ kWh)
	Zone																
R-GDS	Ancienne Concession	13,86	0,10113	26,78	0,07381	28,76	0,07374	30,73	0,07367	34,75	0,07359	37,74	0,07352	41,75	0,07345	50,84	0,07338
	Nouvelle Concession	16,86	0,13064	37,25	0,08174	39,42	0,08167	41,60	0,08160	45,93	0,08152	49,18	0,08145	53,52	0,08138	63,26	0,08131
GRDF	Nouvelle Concession	16,13	0,12005	36,39	0,07889	40,24	0,07882	44,10	0,07875	51,23	0,07867	56,73	0,07860	63,87	0,07853	79,22	0,07846
	NTR0	13,92	0,10437	26,40	0,07468	27,52	0,07461	28,63	0,07454	31,20	0,07446	33,05	0,07439	35,62	0,07432	41,84	0,07425
	NTR1	14,02		27,16		28,73		30,31		33,64		36,09		39,43		47,17	
	NTR2	14,12		27,92		29,95		31,98		36,07		39,13		43,23		52,49	
	NTR3	14,23		28,68		31,17		33,65		38,51		42,18		47,03		57,82	
	NTR4	14,33		29,44		32,38		35,33		40,94		45,22		50,84		63,14	
	NTR5	14,43		30,20		33,60		37,00		43,38		48,26		54,64		68,47	
	NTR6	14,53		30,96		34,82		38,67		45,81		51,31		58,44		73,79	
	NTR7	14,63		31,73		36,04		40,35		48,24		54,35		62,25		79,12	
	NTR8	14,73		32,49		37,25		42,02		50,68		57,39		66,05		84,44	
	NTR9	14,83		33,25		38,47		43,69		53,11		60,43		69,86		89,77	
	NTR10	14,94		34,01		39,69		45,37		55,55		63,48		73,66		95,09	



Pour connaître le prix applicable sur votre commune, rendez-vous sur <https://entreprises.es.fr> ou contactez votre conseiller ES.

A ces prix HTT (Hors Toutes Taxes) viennent s'ajouter les taxes et contributions en vigueur :

- la Contribution Tarif Acheminement (CTA)
- le tarif normal de l'accise sur les gaz naturels combustibles (ex-TICGN), à raison de 0,01716 €/kWh
- la TVA, au taux de 5,5% sur l'abonnement et la CTA, et au taux de 20% sur le prix unitaire, le tarif normal de l'accise sur les gaz naturels combustibles (ex-TICGN).

Pour tout savoir sur ces taxes, rendez-vous sur faq.es.fr

Les prix, les délais d'intervention et la définition des prestations techniques fournies par le gestionnaire de réseau de distribution sont détaillées dans le catalogue de prestations accessible en ligne :

- pour R-GDS : <https://r-gds.fr/referentiel-documentaire>
- pour GRDF : <https://www.grdf.fr/institutionnel/actualite/publications/catalogue-prestations>

Le prix de ces prestations s'ajoute aux prix ci-dessus.



Découvrez notre **Option Biogaz 100% Alsacien**
Engagez-vous pour une énergie renouvelable et locale.

Pour en savoir plus, consultez [la fiche Biogaz 100% Alsacien](#)



Fiche descriptive de l'offre de fourniture de gaz naturel

« Offre à Prix Fixe – 1 an »

Offre gaz réservée aux professionnels

Cette offre est valable pour les clients non résidentiels ayant un point de consommation situé dans une commune dont la distribution de gaz naturel est assurée par le gestionnaire de réseau R-GDS ou GRDF* et dont la consommation annuelle est inférieure ou égale à 50 000 kWh/an. Le client dispose d'un délai de 15 jours pour accepter cette offre.

Cette fiche, réalisée à la demande des associations de consommateurs, doit vous permettre de comparer les offres commerciales des différents fournisseurs.

Les éléments repris dans cette fiche ne constituent pas l'intégralité de l'offre. Pour plus d'information, vous devez vous reporter aux documents constituant l'offre du fournisseur.

Informations

Caractéristiques de l'offre et services inclus <i>article « Tarifs et prix » des CGV</i>	L'offre à prix Fixe (offre de marché) comprend la fourniture du gaz naturel, l'accès et l'utilisation du réseau public de distribution et la location de compteur(s). Services inclus : Espace client : ce service permet au client de consulter ses données contractuelles, visualiser et télécharger ses factures, payer en ligne, changer de RIB et souscrire à des services. Bilan annuel : le client reçoit une fois par an un récapitulatif de ses consommations et des montants facturés. Relevé Confiance : ce service permet au client de recevoir une facture établie sur la base de l'index qu'il relève lui-même sur son compteur. Ce service n'est pas compatible avec la mensualisation. Services optionnels : La mensualisation : le montant de votre facture annuelle d'électricité est divisé en 10 mensualités égales prélevées chaque mois à la même date Facture électronique : plus de facture papier, les factures sont disponibles dans l' <i>Espace client</i> . Date de règlement personnalisé : ce service permet au client ayant opté pour le prélèvement de choisir sa date de prélèvement
Prix <i>article « Tarifs et prix » des CGV</i>	Les prix sont présentés dans la fiche « grille de prix » ci-avant.
Durée du contrat et date d'effet <i>article « Conclusion et prise d'effet du contrat » des CGV</i>	Durée du contrat : La durée du contrat est de 1 an avec tacite reconduction. Date de prise d'effet : Dans le cas d'un changement de fournisseur : Le contrat prend effet dans un délai de 10 jours commençant à courir le jour suivant la réception par ES du contrat complété, daté et signé par le client. Dans le cas d'une mise en service : • Si une intervention du gestionnaire de réseau est nécessaire, le contrat prend effet le jour de cette intervention. Cette dernière est réalisée dans un délai de 5 jours ouvrés commençant à courir le jour suivant la réception par ES du contrat complété, daté et signé par le client. • Si aucune intervention n'est nécessaire, le contrat prend effet le jour suivant la réception par ES du contrat complété, daté et signé par le client.

Facturation et modalités de paiement <i>articles « Modalités de facturation » et « Modalité de paiement des factures » des CGV</i>	Modalités d'établissement de la facture : Le client est facturé sur la base de consommation réelle tous les 6 mois sous réserve de l'accès au compteur du client et sur index estimé entre 2 relèves. Si le client souhaite que ses factures intermédiaires soient établies sur la base de ses consommations réelles, il peut transmettre à ÉS les index qu'il relève lui-même (auto-relève). Périodicité de facturation : Le client reçoit une facture tous les deux mois sauf dans le cas où il a opté pour la mensualisation. <i>Cas de la mensualisation :</i> le client reçoit une facture par an appelé « Etat de mensualisation ». Le montant estimé de votre facture annuelle d'électricité est divisé en 10 mensualités égales prélevées chaque mois à la même date. Support de facturation : Mise à disposition tous les deux mois d'une facture soit au format papier soit électronique (reconnue par l'administration fiscale). Délai de paiement : Les factures doivent être payées dans un délai de quinze jours à compter de la date d'émission de la facture. Modes de paiement : Prélèvement automatique, carte bancaire dans votre espace client : www.es.fr, TIP (Titre Interbancaire de Paiement) prélevé, TIP chèque, virement, espèces aux bornes de paiement. Incidents de paiement : En l'absence de paiement de la facture par le client dans les délais, et conformément à l'article 441-10 du code du commerce, la facture sera majorée de l'indemnité forfaitaire de recouvrement de 40€ ainsi que d'une pénalité de retard de paiement calculée avec le taux d'intérêt légal appliqué par la BCE à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage. En cas de rejet de prélèvement, ÉS facturera des frais tel qu'indiqués dans le catalogue des services d'ÉS. Dépôt de garantie : Le montant du dépôt de garantie est précisé aux Conditions Particulières. Ce dépôt de garantie, non producteur d'intérêt, est remboursé à la résiliation du contrat, déduction faite de toute créance d'ÉS sur le client.
Conditions de révision des prix <i>article « Tarifs et prix » des CGV</i>	L'Abonnement et le Prix du kWh sont révisés selon l'évolution des tarifs d'utilisation des réseaux publics de transport et de distribution de gaz naturel, déposés respectivement par le Gestionnaire du Réseau de Transport et le Gestionnaire du Réseau de Distribution et validés par les pouvoirs publics. Ils sont revus aux mêmes dates et selon les mêmes conditions que le tarif correspondant (généralement à chaque 1er avril pour le transport, et à chaque 1er juillet pour la distribution). La Consommation Annuelle de Référence Moyenne prise en compte dans le calcul du tarif d'utilisation des réseaux publics de transport de gaz naturel est de xxx kWh/an. Les Tarifs d'Utilisation du Réseau Public de Transport et de Distribution de gaz naturel sont disponibles sur le site internet de la Commission de Régulation de l'Energie sur www.cre.fr. Un mois avant la date d'échéance du contrat, ÉS transmettra un nouveau prix qui s'appliquera à la date d'échéance du contrat. À réception de cette information, le client aura un délai de 3 mois pour résilier le contrat en cas de refus du nouveau prix. Aux prix hors toutes taxes (HTT), sont ajoutés la TVA, la contribution tarifaire d'acheminement (CTA), le tarif normal de l'accise sur les gaz naturels combustibles (ex-TICGN) ainsi que tout nouvel impôt, toute nouvelle taxe ou contribution qui viendraient à être créés. Évolution des taxes et contributions : Toute modification et/ou évolution des taxes, impôts, charges, redevances ou contributions de toute nature s'applique de plein droit au contrat en cours d'exécution.
Conditions de résiliation à l'initiative du client <i>article « Résiliation du contrat » des CGV</i>	Le client peut résilier le contrat par tous moyens à la date d'échéance moyennant un préavis de 2 mois. Le contrat peut être résilié avant la date d'échéance moyennant un préavis d'1 mois pour les motifs légitimes que sont la cessation définitive d'activité et le déménagement. En cas de résiliation anticipée hors motifs légitimes, le client est tenu de payer à ÉS l'abonnement et les engagements d'enlèvement (moitié de la quantité annuelle prévisionnelle) prévus jusqu'à la date d'échéance initiale du contrat.

Conditions de résiliation à l'initiative du fournisseur <i>article « Résiliation du contrat » des CGV</i>	ÉS peut résilier par lettre recommandée avec accusé de réception le contrat dans les cas suivants : • à la date d'échéance du contrat moyennant un préavis de 2 mois ; • dans l'hypothèse d'une résiliation des Conditions de Distribution ; • en l'absence de respect de ses engagements par le client et suite à une mise en demeure restée sans réponse sous réserve des dispositions de l'article L.115.3 du code de l'action sociale ; • en cas de survenance d'un cas de force majeure ou assimilé ; • en cas de suppression par ÉS de l'offre moyennant un préavis de 3 mois.
Service clients règlements amiables et contentieux de litiges <i>article « Service clients - règlements amiables et contentieux des litiges » des CGV</i>	Le client peut contacter ÉS : • par courrier envoyé à l'adresse postale : ÉS Énergies Strasbourg SA - 37 rue du Marais Vert 67932 Strasbourg Cedex 9 ; • par téléphone au 03 88 206 220 (prix d'un appel local) : un conseiller ÉS se tient à votre disposition du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 ; • par courriel : depuis le site internet www.es.fr ÉS s'engage à prendre en compte chaque demande / réclamation et à y répondre dans un délai de 8 jours ouvrés maximum. Si, dans un délai de 2 mois à compter de la réception de la réclamation par ÉS, aucune solution n'a été trouvée, le client dispose d'un délai de 2 mois pour saisir le Médiateur National de l'Énergie à l'adresse « Médiateur National de l'Énergie, Libre Réponse n° 59252, 75443 PARIS Cedex 09 » ou via le formulaire de saisine en ligne disponible sur le site du Médiateur National de l'Énergie www.energie-mediateur.fr

« L'énergie est notre avenir, économisons-la. »